Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 087-218702900-20260928-DECISION_2026_9-AR

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE

MAIRIE DE LES CARS
87230

DECISION
n°2026-09

OBJET : Fongibilité des crédits

Madame la Maire de Les Cars,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5217-10-6,

Vu budget principal adopté le 27 avril 2026 autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % en fonctionnement et en investissement,

Considérant que la prévision budgétaire sur le compte 2031 (chapitre 20) est insuffisante,

Considérant la disponibilité des crédits sur l'article 2313 (chapitre 23),

Considérant qu'il convient de procéder à cet ajustement comptable par virement de crédits entre chapitres,

DECIDE

Article 1er : D'autoriser les virements de crédits suivants :

Investissement					
Virements de crédits de chapitre à chapitre					
2313	Travaux	- 83 000,00 €	2031	Etudes	83 000,00 €
Total		- 83 000,00 €	Total		83 000,00 €

Article 2 : Qu'il sera rendu compte de ce virement de crédits à la prochaine réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Saint-Yrieix-la-Perche
- Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne

Les Cars, le 11 septembre 2026

MAIRIE DES CARS ★ 87 (Haute-Vienne) ★

La Maire,

Florence BELAIR.